

## **RESULTATS DU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE REUNIE LE 29 AVRIL 2022**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, décide de l'augmenter de 40 294 030 DH pour le porter de 120 882 080 DH à 161 176 110 DH et ce par la création et l'émission de 4 029 403 actions nouvelles de 10 DH chacune dont la date de jouissance est le 01/01/2022.

L'augmentation de capital ainsi décidée sera effectuée par incorporation au capital de la réserve facultative à hauteur de 40 294 030 DH.

Les actions ainsi créées seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'UNE (1) nouvelle action gratuite pour TROIS (3) actions anciennes.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration et délègue avec faculté de subdélégation au directeur général M Abed CHAGAR, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative de l'article 8 des statuts.

A cette fin, le Directeur Général, Monsieur Abed CHAGAR, avec faculté de substitution, prendra toutes dispositions, accomplira tous actes et formalités et fera tout ce qui est nécessaire à la réalisation définitive de la présente augmentation de capital.

Les présentes délégations et subdélégation sont données, conformément à la loi, pour une durée de trois ans à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 9 026 754 actions représentant 74,7% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 9 026 754 voix
- Ont voté pour : 9 026 754
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 8 des statuts de la société, sous réserve de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital, comme suit :

*"ARTICLE 8 : CAPITAL*

*Le capital social est fixé à la somme de 161 176 110 dirhams. Il est divisé en 16 117 611 actions d'un nominal de 10 dirhams chacune... "*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 9 026 754 actions représentant 74,7% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 9 026 754 voix
- Ont voté pour : 9 026 754
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

## TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 9 026 754 actions représentant 74,7% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 9 026 754 voix
- Ont voté pour : 9 026 754
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0